



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	8	0

**OBJET : 18-2 - SECTEUR ANTHEA/JULES GREC - PARCELLE AW 189 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) "ANTIPOLIS AVENIR"**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme Pour le Maire

N° Enregistrement :

33/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,  
Le **23 DEC. 2020**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **5 JAN. 2021**  
Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire,  
L'attachée territoriale  
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,  
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,  
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,  
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

### Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) URBANISME – FONCIER – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Plusieurs périmètres de secteurs à enjeux ont été définis sur notre territoire communal visant à proposer une mixité sociale et fonctionnelle.

L'un de ces secteurs à enjeux concerne le site Jules GREC/ANTHEA. Economiquement orienté vers la culture, les sports et les loisirs, le quartier accueille actuellement plusieurs équipements de superstructures, des aires de stationnement, des résidences pavillonnaires ainsi que des résidences et immeubles collectifs.

Afin de répondre à plusieurs enjeux communaux, tels que l'équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain maîtrisé, la diversité des fonctions urbaines, la mixité sociale ou encore l'utilisation économe et équilibrée des espaces, la Commune a engagé une requalification urbaine pour y réaliser un quartier apaisé.

Ainsi, après approbation des objectifs d'aménagement proposés sur le secteur « Jules GREC-ANTHEA », la Commune a désigné la Société Publique Locale « Antipolis Avenir », en qualité de concessionnaire d'aménagement, et lui a confié sous son contrôle, les tâches nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre d'une concession d'aménagement signé en 2015.

Les missions concédées devaient permettre, entre autres, l'acquisition du foncier dans le périmètre défini. Ainsi par délibération du 23 octobre 2015, la Commune a accepté le principe de la vente de gré à gré de tènements bâtis.

Suite à la consultation publique et pour répondre à la demande de la population, le programme a été modifié pour conforter le besoin en stationnement. Il a été décidé de réaliser un parking en complément de l'existant longeant la voie nouvelle, devant relier l'avenue Jules GREC à la route de Nice, le long du bâtiment de l'ex « DDTM » et des tennis sur l'un des terrains communaux vendus. Afin de régulariser le régime juridique du réseau auquel ce parking se trouve incorporé, à savoir le réseau routier en tant qu'accessoire de la voirie, il a été procédé à l'acquisition auprès de la SPL « Antipolis Avenir » du terrain d'assiette par acte du 9 novembre 2020.

Le programme global de travaux et de construction de l'opération envisagé en 2015 n'est plus totalement en adéquation avec la vision souhaitée d'un quartier aéré comprenant des espaces publics arborés et paysagés.

Il est impératif de trouver un juste équilibre entre renouvellement urbain, densité urbaine et préservation d'un maillage d'espaces de respiration.

La Commune souhaite poursuivre elle-même la réflexion de cet exercice vertueux, portant sur l'organisation spatiale et paysagère et les études s'y afférant. Ainsi, il est nécessaire qu'elle en maîtrise de nouveau le foncier cédé.

Il vous est donc proposé d'acquérir le terrain encombré, cadastré AW 189, pour 2 516 m<sup>2</sup>, sis 260 avenue Jules GREC, auprès de la SPL « Antipolis Avenir », en contrepartie du versement du prix correspondant à la valeur vénale du bien, soit 1 030 000 euros, au vue d'un avis de France Domaine en date du 17/11/2020.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

- **AUTORISE** l'acquisition d'un terrain encombré, cadastré AW 189, pour 2 516 m<sup>2</sup>, auprès de la Société Publique Locale « Antipolis Avenir » ;
- **DIT** que le prix de vente est conclu pour un montant global de 1 030 000 € au vu d'un avis de France Domaine en date du 17/11/2020 et du tableau récapitulatif des dépenses de la Société Publique Locale « Antipolis Avenir » ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.18-2 - SECTEUR ANTHEA/JULES GREC - PARCELLE AW 189 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) "ANTIPOLIS AVENIR"

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/01/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/01/2021

---

**Numéro de l'acte :** 740969 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201218-740969-DE

---

**Date de décision :** 18/12/2020

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions